



Série *Population-Santé*
Documents de recherche n° 17

**RELATIONS DE GENRE ET VIOLENCE CONJUGALE
A ANTANANARIVO (MADAGASCAR)**

Gastineau B., Gathier L., Rakotovo I.

Bénédicte Gastineau, chargée de recherche à l'IRD
Laboratoire Population-Environnement-Développement,
Unité Mixte de Recherche IRD-Université de Provence 151
Marseille, France
benedicte.gastineau@ird.fr

Lucy Gathier, assistante de recherche
ENDA – Bureau Océan Indien
Antananarivo, Madagascar

Iarizo Rakotovao, assistante de recherche
Université Catholique de Madagascar – Ecole de Service social
Antananarivo, Madagascar

© Laboratoire Population-Environnement-Développement, Unité Mixte de Recherche IRD-Université de Provence 151, 2010.

Centre St Charles, case 10,
3, place Victor Hugo,
13331 Marseille Cedex 3, France

Avril 2010

Résumé

Malgré son ampleur, le phénomène polymorphe des violences envers les femmes est mal connu tout particulièrement dans les pays du Sud. A Madagascar, une étude sur la violence conjugale envers les femmes (ELVICA) a été menée à Antananarivo en 2007. L'enquête renseigne notamment sur la prévalence et la fréquence des violences physiques : au cours des 12 mois précédant l'enquête, 43% des femmes (de 15-59 ans en union) ont été victimes de violence conjugale. Les femmes les plus vulnérables sont les plus jeunes et les moins éduquées. Le niveau de scolarisation diminue le risque d'être violentée mais seulement si celui-ci reste inférieur à celui du conjoint. Seul un revenu « élevé » semble réellement jouer un rôle « protecteur » pour la femme. La violence conjugale révèle un des aspects des principes qui régissent les relations entre les genres à Antananarivo : dans la sphère privée, la femme reste subordonnée à son conjoint. La violence conjugale est une des manifestations de l'enjeu spécifique que constitue encore le contrôle du corps et de l'autonomie des femmes dans la société malgache.

Introduction

Au niveau mondial, au moins un tiers des femmes ont déjà été battues, contraintes à avoir des rapports sexuels ou maltraitées de quelque autre manière ; le plus souvent les violences sont exercées par quelqu'un de leur connaissance, y compris leur mari ou un autre membre masculin de la famille (UNFPA, 2000). Malgré son ampleur, le phénomène polymorphe des violences des hommes envers les femmes est mal connu et les premières enquêtes nationales sont relativement récentes : l'Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF) menée en 2000 est l'une des toutes premières en Europe (Jaspard, 2005).

La question de la violence envers les femmes dans les pays en développement est encore moins bien documentée que pour l'Europe. Ce manque de donnée est en partie du au fait que dans beaucoup de ces sociétés, la violence envers les femmes a longtemps été considérée comme « naturelle », « normale », inévitable (Green, 1999). Pourtant, il est évident qu'elle n'épargne personne : aucune société, aucune culture ne semble indemne de violences envers les femmes. Les pays les plus développés comme les pays en voie de développement sont concernés (UNFPA, 2000 ; OMS, 2005). C'est ce que montre une enquête multipays¹ menée en 2000 par l'Organisation Mondiale de la Santé sur la santé et la violence domestique à l'égard des femmes. Elle confirme également la forte prévalence de la violence domestique : la proportion de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles par un partenaire intime au cours de la vie varie de 71% pour les zones étudiées en milieu rural éthiopien à 15% pour les zones urbaines japonaises (OMS, 2005).

Parmi les pays en développement, l'Afrique sub-saharienne francophone – non représentée dans l'enquête OMS (OMS, 2005) - se révèle être un espace particulièrement pauvre en données et en études sur la violence envers les femmes. Beaucoup des recherches en Afrique se focalisent sur les situations de conflit (viol de guerre par exemple) ou sur le lien entre VIH et violence sexuelle (Lary et al., 2004, Dunkle et al., 2004). Par conséquent, la très large majorité des recherches en Afrique concernent les pays d'Afrique de l'Est.

C'est dans ce contexte que l'Etude sur la violence conjugale envers les femmes à Antananarivo (Madagascar) (ELVICA) a été menée. Financée et réalisée par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et le bureau Océan Indien de l'Organisation Non Gouvernementale ENDA, elle avait pour objectifs de mesurer l'intensité de la violence conjugale envers les femmes dans la capitale malgache et d'identifier quelques facteurs de risque de ce type de violence.

Définir et mesurer l'intensité des violences conjugales

Avant ELVICA, les rares études sur la violence envers les femmes à Madagascar reposent toutes sur des données qualitatives (Focus development association, 2004 ; INNOVIA, 2006). Elles montrent tout d'abord que sur la Grande Ile, comme ailleurs, la violence n'épargne aucun groupe culturel, aucun groupe social ou économique mais que les formes de violences peuvent différer selon les normes sociales en vigueur. L'absence totale de statistiques nationales sur la question pose de nombreux problèmes. Certaines études se focalisent sur des groupes qu'on suppose plus enclins à la violence que les autres (les populations défavorisées, les régions du Sud ou du Sud-est) (INNOVIA, 2006) sans qu'on puisse en apporter une preuve sérieuse faute de données comparatives. Les seules données nationales dont nous disposons sont celles fournies par l'enquête démographique et de santé (EDS) menée en 2003-2004. L'EDS ne renseigne pas sur la violence vécue mais uniquement sur des représentations. Il a été demandé aux femmes si elles approuvaient le fait qu'un mari batte sa conjointe pour certaines raisons : repas brûlé, ordres discutés, négligence des enfants, sorties sans prévenir le

¹ Ethiopie, Japon, Namibie, Pérou, Tanzanie, Samoa, Serbie et Monténégro, Thaïlande

mari, refus de rapports sexuels. Dans l'ensemble, plus d'un quart des femmes (28%) sont d'accord avec au moins une des raisons citées. C'est la négligence envers les enfants qui justifie le plus, selon les femmes interrogées, le fait qu'un mari puisse être violent envers son épouse. La tolérance envers la violence conjugale varie significativement selon les régions, donc les groupes socioculturels mais varie peu selon leur niveau d'instruction ou l'état matrimonial. L'enquête démographique et de santé ne permet pas de savoir quel est le niveau de la violence vécue par les femmes. A l'inverse, l'enquête menée par l'ONG ENDA et l'IRD, en collaboration avec le Ministère de la santé et du Planning familial de Madagascar a mis l'accent sur les violences conjugales effectivement subies par les femmes à Antananarivo. L'approche des violences retenues dans ELVICA s'inscrit dans la continuité des approches de l'étude multipays de l'Organisation Mondiale de la Santé en 2000 (OMS, 2005).

L'enquête a porté sur plusieurs types de violence : les insultes, les menaces de violences physiques avec ou sans arme, le contrôle des déplacements ou des fréquentations, la privation d'argent, l'interdiction de sortir de son domicile, les gifles, les coups avec et sans objet, les tentatives de meurtres avec atteinte physique et le viol conjugal. Les femmes sont uniquement interrogées sur les violences conjugales, celles opérées par le mari ou le conjoint dans le cas d'une union libre. L'enquête porte sur les 12 derniers mois. Les femmes ont aussi été interrogées sur la fréquence de chacune des violences (le nombre de fois au cours des 12 derniers mois où la femme a subi chacune des violences).

Hypothèses et contexte

La société malgache a souvent été présentée comme une « société sans violence » (Beaujard, 1995), tout particulièrement le groupe des merina vivant dans la région d'Antananarivo. Le principe du *Fihavanana*, règle sociale qui définit le mode de relations entre les individus, impose notamment au garçon de « masquer ses sentiments, (de) maîtriser ses émotions, ses pulsions agressives » (Beaujard, 1995, p. 564). Le résultat est une cohésion sociale admirable qui donne l'image d'une société malgache calme, polie et non violente (Alexandre, 2007). Certains s'appuient sur ce fait pour supposer que la violence en général et la violence conjugale en particulier serait rare ou limitée à certaines populations déviantes (les alcooliques, les malades, etc.) (Rasoamananjara, 2009). Pourtant, l'apparente cohésion sociale ne perdure que sous conditions de sanctions faites aux personnes qui s'écarteraient du *Fihavanana* et qui voudraient exister par elles-mêmes ; ces sanctions peuvent être d'une violence extrême (Alexandre, 2007). Les relations entre les hommes et les femmes n'échappent pas à cette règle. Les rôles dévolus à chacun des sexes, les normes et valeurs intégrées dès la plus petite enfance par les hommes et les femmes instruisent un système de genre qui met les femmes en position d'infériorité tant dans la sphère publique (marché du travail, pouvoir politique, etc.) que dans la sphère privée (UNDP, 2003). Cette réalité vaut pour toutes les régions de la grande île même si d'un groupe socioculturel ou socioéconomique à l'autre les règles qui régissent les relations entre les genres diffèrent (Fee, 2000). Or tout écart à ces normes de genre de la part des hommes ou des femmes, génère des conflits et des violences entre époux. Nous supposons alors qu'à Madagascar, comme en Afrique plus généralement ou en Europe, l'espace conjugal est un lieu où les violences envers les femmes sont très nombreuses (Jaspard, 2005 ; OMS, 2005).

ELVICA avait pour premier objectif de mesurer les violences conjugales avec comme hypothèse que malgré une apparente cohésion entre les genres dans la société malgache, la violence reste dans l'espace privé une forme d'expression du pouvoir masculin. Un second objectif était de s'interroger sur les facteurs qui pourraient réduire (*versus* augmenter) les risques de violence conjugale : quelles sont les caractéristiques individuelles des femmes qui leur permettent d'avoir une position égalitaire avec leur conjoint, de s'affranchir même partiellement des normes de genre de domination masculine ? Il s'agit d'examiner la situation des femmes qui potentiellement pourraient exister par elles-mêmes : celles qui disposent de revenus personnels, d'un niveau d'éducation élevé, etc. L'âge des femmes sera aussi examiné comme une variable pouvant influencer sur les risques de violence.

La question du lien entre caractéristiques socioéconomiques, autonomie des femmes et violence conjugale est complexe car la violence conjugale est avant tout un produit du contexte socio-culturel et économique (Jewkes, 2002). Elle doit donc être analysée dans l'ensemble plus vaste des inégalités

entre les sexes (accès sexué à la scolarisation, au marché du travail, etc.). Une analyse de données anthropologiques de 90 études sur des sociétés connaissant des degrés de violence divers, montre que la violence conjugale s'exerçant sur les femmes est plus fréquente dans les sociétés qui confèrent aux hommes le pouvoir économique et décisionnel dans le foyer et dans les sociétés qui ne reconnaissent pas le droit au divorce aux femmes (Levinson, 1989). Une même caractéristique individuelle peut alors limiter ou accentuer le risque de violence selon le contexte. Par exemple, l'éducation semble protéger les femmes contre la violence conjugale en Tanzanie : les femmes qui ont fréquenté l'école secondaire sont deux fois moins touchées par la violence conjugale que les femmes peu ou pas scolarisées (Mc Closkey et al., 2005). A l'inverse, Andersson et al. (2007) montrent l'absence de lien entre niveau d'éducation et risque de violence dans une étude sur 8 pays d'Afrique de l'Est². De même, l'autonomie financière des femmes est un facteur agissant positivement ou négativement sur les risques de violence conjugale selon le contexte: en Chine par exemple, moins la femme contribue aux dépenses du ménage, plus elle est susceptible de subir des violences (Parish et al., 2004), à l'inverse, en Tanzanie, la violence conjugale est surtout importante dans les ménages où les revenus sont assurés par les femmes (Mc Closkey et al., 2005).

L'enquête ELVICA se devait donc d'examiner les caractéristiques individuelles des femmes (revenus, niveau d'éducation, etc.) et leur lien avec la violence conjugale dans le contexte spécifique de Madagascar.

Cet article débute par une présentation de l'enquête ELVICA. Il se poursuit par une présentation des résultats sur la prévalence de la violence physique³ puis ceux sur le lien entre caractéristiques des femmes et violence. Enfin une discussion résume les principaux résultats et en propose une interprétation en les replaçant plus largement dans une approche en termes de relations de genre.

Données et Méthodes

L'enquête s'est déroulée dans la commune urbaine d'Antananarivo entre le 10 et 25 juillet 2007. Quatre-cents femmes résidentes de la commune urbaine d'Antananarivo, âgées de 15 à 59 ans mariées, en union libre ou veuves ou séparées (mais ayant cohabité avec leur époux ou conjoint au moins 3 mois au cours des 12 derniers mois) ont été interrogées.

Les 400 femmes ont été sélectionnées à partir d'un échantillon représentatif de ménages établi sur les 6 arrondissements de la ville. L'échantillon a été constitué par un tirage aléatoire à partir d'une liste de ménages fourni par les présidents de quartiers. Dans chacun des ménages tirés aléatoirement, nous avons interrogé le chef de ménage si celui-ci était une femme où son épouse dans le cas contraire⁴ sous réserve que ces femmes remplissent les conditions en terme d'âge et de statut matrimonial. Cette opération a été réalisée avec le concours des services municipaux de la ville d'Antananarivo.

La collecte de données s'est faite à l'aide d'un questionnaire ne comprenant que des questions fermées en langue malgache. Considérant que le terme « violence » peut impliquer des interprétations variées et compromettre la qualité des réponses obtenues, nous avons adopté une méthode consistant à ne pas nommer la violence dans les questions posées, ceci afin d'éviter au maximum le risque de sous-notification dans les résultats.

Le travail de collecte de données a été réalisé par une équipe de 9 femmes pour la plupart assistantes sociales formées à la collecte de données. Les récents travaux de recherche sur la violence contre les femmes ont soulevé de nombreuses questions éthiques portant tant sur la sécurité des femmes enquêtées que sur celle des chercheurs et des enquêteurs. Des programmes de recherche ont posé aussi la question du traumatisme qui peut être provoqué par le fait de raconter ou d'écouter des épisodes de

² Botswana, Lesotho, Malawi, Swaziland, Mozambique, Zambie, Namibie et Zimbabwe

³ Dans le cadre de cet article, nous avons choisi de restreindre l'analyse à la violence physique.

⁴ Il faut préciser qu'à Antananarivo, les ménages sont très majoritairement mononucléaires. Les ménages où deux femmes mariées cohabitent sont très rares.

violence (Jewkes et *al.*, 2000). C'est pourquoi nous avons été particulièrement attentifs aux conditions de déroulement des enquêtes et notamment au respect de la confidentialité et de l'anonymat. De plus, à toutes les femmes déclarant avoir été victimes de violence, les enquêtrices ont proposé un ensemble de documents, de contacts d'associations pour les renseigner sur leur droit et les recours possibles. D'une façon générale, nous nous sommes appuyés sur le guide de recommandations rédigé par l'OMS sur les principes de sécurité et d'éthique à respecter lors de cette enquête (OMS, 2003).

Résultats

Caractéristiques des femmes enquêtées

L'âge médian des femmes enquêtées est de 32 ans (tableau 1). Près des trois quarts des femmes interrogées étaient mariées au moment de l'enquête, 21% vivaient en concubinage et 4,5% vivaient seules mais avaient été en couple durant l'année précédente. Plus de trois quarts des femmes sont entrées en union avant l'âge de 25 ans (tableau 1). Les femmes sont peu nombreuses à n'avoir jamais été à l'école et près de trois quarts d'entre elles ont même achevé le cycle de l'école primaire. Quatorze pour cent bénéficient d'un niveau d'instruction élevé : elles sont titulaires du baccalauréat et ont pour certaines poursuivi leurs études à l'université.

Les niveaux de revenus des femmes sont faibles. Quarante pour cent ne disposent même d'aucun revenu. Ces femmes se déclarent généralement femme au foyer. Les activités féminines sont majoritairement informelles (petits commerces alimentaires, coutières, etc.), elles ne dégagent que peu de revenus qui de plus sont très irréguliers. Trente-cinq pour cent gagnent moins de 61 000 ariary⁵ mensuellement et seules 9% dépassent le seuil des 120 000 ariary par mois, soit l'équivalent de deux dollars par jour.

Les revenus des femmes et des ménages traduisent la grande pauvreté et précarité dans lesquelles vivent les couples interrogés. Ceci se traduit par des conditions de vie difficiles : beaucoup de couples vivent dans une seule pièce (43%) et ce même quand la famille comprend plusieurs enfants. Près de 60% des familles disposent au maximum d'une demi-pièce par personne.

⁵ Au moment de l'enquête (juillet 2007), 2400 ariary valent un euro et 61 000 ariary correspondent approximativement à un dollar par jour, seuil retenu par de nombreuses organisations internationales comme seuil de pauvreté.

Tableau 1**Répartition des femmes enquêtées selon différentes caractéristiques (%) (N=400)**

Caractéristiques		%
Age	15-19	5,8
	20-24	11,0
	25-29	23,8
	30-34	17,8
	35-39	17,3
	40-44	13,3
	45-49	6,5
	50-59	4,8
	Total	100,0

Situation matrimoniale	Mariée	74,5
	En union libre	21,0
	Seule	4,5
	Total	100,0

Age d'entrée en première union	< 16	4,0
	16-19	34,5
	20-24	39,0
	25-29	14,5
	> 30	7,8
	NSP	0,3
	Total	100,0

Niveau d'instruction ⁶	Très faible	26,2
	Faible	34,2
	Moyen	24,7
	Elevé	14,0
	NSP	0,8
	Total	100,0

⁶ Très faible : n'avoir jamais été à l'école ou ne pas avoir achevé le cycle de l'école primaire. Faible : avoir achevé l'école primaire (avec obtention du certificat d'études primaires). Moyen : avoir été en second cycle (collège, lycée) sans obtenir le baccalauréat. Elevé : avoir obtenu le baccalauréat.

Tableau 1**Répartition des femmes enquêtées selon différentes caractéristiques (%) (N=400)**

Revenu mensuel de la femme (en ariary) ⁷	Aucun	40,0
	< 61 000	35,3
	61 000-120 000	14,0
	> 120 000	9,3
	NSP	1,5
	Total	100,0

Revenu mensuel du couple en ariary)	0 - 79 000	17,0
	80 000 - 125 000	28,8
	126 000 - 399 000	38,0
	400 000 et plus	7,3
	NSP	9,0
	Total	100,0

Nombre de pièces du logement	1	43,5
	2	25,3
	3	16,3
	4 et plus	15,0
	Total	100,0

Nombre de pièces du logement par personne	< 0,25	22,3
	0,25 à 0,5	36,5
	0,5 à 0,9	30,3
	1 et plus	11,0
	Total	100,0

Source : ELVICA, 2007

⁷ 61000 ariary mensuel correspond au moment de l'enquête à un dollar par jour.

Prévalence des violences physiques conjugales à Antananarivo

La violence physique est la forme la plus visible de la violence. L'enquête a porté sur différentes agressions physiques : de la bousculade à l'agression avec une arme. La violence physique la plus fréquente est la gifle : plus d'un quart des femmes (27%) ont été giflées au moins une fois au cours des 12 derniers mois (tableau 2). Seize pour cent des femmes ont été bousculées ou empoignées brutalement, 17% ont été frappées. Les violences avec objets ou armes sont un plus rares (respectivement 7 et 3%). Toutes ces violences confondues, ce sont donc plus de 40% des femmes qui ont déclaré avoir subi au moins une forme de violence physique au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Tableau 2

Répartition des femmes enquêtées (en pourcentage) selon différents types de violences physiques subies et la fréquence au cours des 12 derniers mois (%)

(N=400)

	Aucune	Moins de 6 fois	Six fois ou plus	Total
La femme a été giflée	72,8	22,5	4,8	100,0
La femme a été bousculée ou empoignée brutalement	83,8	14,8	1,5	100,0
La femme a été frappée (sans que l'homme n'utilise d'objet)	82,8	12,5	4,8	100,0
Le mari a blessé la femme en lançant un objet contre la femme	89,5	8,8	1,8	100,0
La femme a été frappée avec un objet	93,0	5,5	1,5	100,0
La femme a été frappée par une arme	97,3	1,8	1,0	100,0
Femmes ayant subi au moins une de ces violences	56,7	43,3		100,0

Source : ELVICA, 2007

Ces violences physiques peuvent avoir des conséquences très graves sur la santé des femmes. Presque la moitié (46%) des femmes violentées physiquement ont déclaré avoir déjà eu des hématomes, et environ un quart (23%) des plaies avec saignement. Vingt-deux pour cent ont déjà dû consulter un médecin pour soigner des blessures suite à une violence conjugale et 29% ont été dans l'incapacité d'aller travailler après avoir été frappées par leur mari.

ELVICA interrogeait les femmes sur d'autres types de violence : économique⁸, psychologique⁹ et sexuelle¹⁰. Les résultats concluent que la violence physique est très souvent accompagnée d'autres formes de violence. Quatre-vingt-quatorze pour cent des femmes qui subissent des violences physiques sont aussi victimes d'autres types de maltraitance. Dix-sept pour cent ont eu à subir les quatre types de violences au cours des 12 mois précédant l'enquête.

⁸ Etre limitée dans ses sorties, dans ses fréquentations, ne pas avoir accès à l'argent du ménage, être enfermée à son domicile, être mise à la porte de chez soi par son conjoint.

⁹ Etre insultée, être menacée de violences physiques avec ou sans arme par son conjoint

¹⁰ Avoir été forcée par son conjoint à avoir des rapports sexuels

Caractéristiques des femmes, des couples et violence physique conjugale

Un objectif de cet article est d'identifier quels sont les facteurs de risque associés à la violence domestique parmi les caractéristiques individuelles des femmes. Pour cela, les statistiques descriptives sur la prévalence de la violence (tableau 3) ont été complétées par une régression logistique. Les variables testées sont l'âge de la femme, son niveau d'éducation et son niveau de revenu, ensuite chacune de ces variables est analysée en comparaison des mêmes caractéristiques du conjoint (écarts d'âge, d'éducation et de revenu entre les conjoints).

Age et écart d'âges entre conjoints

A Antananarivo, les femmes de plus de 40 ans subissent moins fréquemment de violences conjugales que les plus jeunes (tableau 3). Après 40 ans, le risque d'en être victime diminue significativement (tableau 4) et après 45 ans, elles ne sont « plus que » 15% à être concernées par la violence.

L'enquête ELVICA montre que la fréquence et la cause des conflits entre époux, conflits qui peuvent générer de la violence, évoluent au cours du cycle de vie et de l'âge de la femme¹¹. En début de vie conjugale, avant 30 ans, les disputes les plus fréquentes concernent la gestion de l'argent du ménage : 39% des 15-24 ans et 27% des 25-29 ans déclarent s'être disputées avec leur conjoint à propos de l'argent au cours des 30 jours précédant l'enquête. Dans les deux groupes d'âge suivants (30-34 et 35-39 ans), l'éducation des enfants devient un sujet de dispute aussi fréquent que la gestion de l'argent. C'est aussi dans ce groupe d'âges que le nombre moyen d'enfants résidents avec la femme est maximal. Aux conflits liés à l'argent ou aux enfants s'ajoute une autre cause de dispute particulièrement fréquente chez les femmes de 30-34 ans : la sexualité. Une femme sur cinq déclare avoir été en désaccord sur ce sujet avec son conjoint dans le mois qui précède l'enquête. Il s'agit le plus souvent de femmes qui ne souhaitent pas avoir de relations sexuelles avec leur mari à un moment où celui-ci le souhaite. Après 40 ans, l'argent et l'éducation des enfants restent certes deux sujets de dispute fréquents mais les autres sources de conflits semblent s'estomper, tout particulièrement la sexualité. Avec les conflits, la violence diminue.

On observe également un lien entre l'écart d'âge entre les conjoints et la fréquence de la violence conjugale. Dans la majorité des couples, l'homme est plus âgé que son épouse : 78% des femmes interrogées par ELVICA ont un conjoint plus âgé. Les femmes qui s'écartent de cette norme, qui ont le même âge ou qui sont plus jeunes que leur conjoint, sont plus fréquemment victimes de violence que les autres (tableaux 3 et 4).

Niveau de scolarisation

Dans les études sur la violence conjugale, le niveau de scolarisation des femmes est souvent examiné comme un facteur d'émancipation leur permettant d'avoir des relations plus égalitaires avec leur conjoint. L'hypothèse la plus intuitive est que les femmes les plus éduquées sont aussi celles qui sont les moins violentées. Pourtant, des études portant sur plusieurs pays d'Afrique Subsaharienne ont montré que le lien entre éducation et violence était fortement dépend du contexte social et culturel, notamment de la tolérance sociale vis-à-vis de la violence et qu'il n'y avait pas toujours un effet de la scolarisation des femmes sur la prévalence de la violence conjugale (Andersson et al., 2007). A Antananarivo, l'effet de l'éducation sur le risque de violence conjugale se révèle complexe. Les femmes les plus éduquées sont moins fréquemment victimes que les autres (tableaux 3 et 4). Le fait d'avoir obtenu le baccalauréat « limite » le risque de violence conjugale. Pour les femmes n'ayant pas atteint ce niveau, l'effet de l'éducation est moins évident : les femmes qui ont un niveau d'éducation

¹¹ Lors de l'enquête, sept questions concernaient les conflits dans le couple : « Combien de fois au cours des 30 derniers jours, vous êtes vous disputées avec votre conjoint à propos de la répartition des tâches quotidiennes ? des amis ? de la famille ? de la gestion de l'argent ? des enfants ? du travail (le vôtre ou le sien) ? de la sexualité ? »

très faible (pas de scolarisation ou primaire incomplet) sont moins fréquemment violentées que les celles qui ont un niveau d'éducation faible ou moyen (du primaire complet au lycée incomplet). Ceci peut expliquer par le fait qu'un niveau d'études élevé limite les risques de violence pour une femme à condition que celui-ci reste inférieur à celui du mari (tableaux 3 et 4). En effet, les couples pour lesquels la violence envers l'épouse est la moins fréquente sont ceux qu'on pourrait qualifier de « couples conformes aux normes socialement intégrées » : c'est-à-dire ceux dont l'homme est plus éduqué que sa conjointe. A Antananarivo, la norme veut que l'époux ait un niveau d'études supérieur à celui de sa femme : les femmes qui sont en dehors de cette norme sont plus nombreuses que les autres à être victimes de violence.

Revenus

Il n'y a pas de différences significative entre les femmes sans revenu et celles qui ont les revenus les plus élevés (quelque soit le niveau de revenu) (tableaux 3 et 4). Le fait que les femmes aient un revenu a souvent été présenté, à l'instar de l'éducation, comme un facteur d'amélioration de leur statut conjugal. Toutefois des études ont montré toute la complexité de ce facteur : une analyse des enquêtes démographiques et de santé dans 7 pays en développement conclut que dans un seul pays (l'Égypte), les femmes ayant un salaire sont moins victimes de violence que celles qui ne travaillent pas ; dans les autres pays, l'effet du travail est nul ou augmente même le risque d'être victime de violence conjugale (Kinshor, Johnson, 2004). A l'île de la Réunion, un travail de recherche récent conclut que les femmes à haut revenu sont certes moins touchées que les autres par la violence mais lorsqu'elles le sont, il s'agit de cas extrêmes cumulant violences physiques, sexuelles et verbales (Widmer, Pourette, 2009).

L'absence de lien entre revenu et violence tient sans doute au contexte socioéconomique de l'activité des femmes. Dans la capitale Antananarivo, une répartition des rôles « traditionnelle » (la femme au foyer et l'homme travaillant pour subvenir aux besoins de sa famille) est idéalisée mais peu adaptée aux réalités. Les femmes sont souvent contraintes de travailler pour apporter un second revenu au ménage ou parce que leur conjoint n'a pas de revenu. La catégorie des femmes sans activités et donc sans revenu n'est pas homogène, elle agrège des femmes qui ne travaillent pas par choix ou pour respecter la répartition des rôles attendue et des femmes qui ne travaillent pas faute d'avoir trouvé un emploi. Quant aux femmes qui ont une activité, le plus souvent elles l'exercent dans le secteur informel et leurs revenus sont faibles et irréguliers, ce qui ne leur permet pas une réelle émancipation ou une force de négociation avec leur mari. De plus, le fait de travailler et d'avoir un revenu peut aussi être une source de conflit supplémentaire avec le conjoint, surtout dans les contextes où l'idéal de l'homme « pourvoyeur » de revenu est encore présent. Toutefois, le fait d'avoir un revenu pour la femme devient un facteur limitant les risques de violence conjugale lorsque celui-ci est supérieur ou égal à celui de son mari (tableau 3 et tableau 4). Environ un tiers des femmes qui ont un revenu comparable à celui de leur conjoint ont déclaré avoir été victime de violence (34%) contre presque une sur deux pour celles qui ont un revenu inférieur (48%) (tableau 3). Les femmes rencontrées lors de l'enquête ELVICA disent en effet que leur capital économique est souvent le seul moyen de négociation avec leur mari pour éviter les violences répétées. C'est particulièrement vrai pour les femmes qui sont les seules dans le ménage à avoir un revenu et celles qui sont propriétaires du logement conjugal (Gastineau et al., 2009). Les femmes racontent que la menace de mettre son conjoint dehors ou de garder pour elles leur revenu est une « menace » efficace. A l'inverse, lorsque le revenu de la femme compte peu dans le revenu global du ménage, il ne permet pas de peser dans les décisions du ménage et le travail de l'épouse peut même être source de conflit.

Tableau 3

Proportion de femmes (%) qui ont subi de la violence conjugale physique au cours des 12 derniers mois selon certaines caractéristiques

Caractéristiques		%	Effectifs
Age de la femme	15-24	55,2	67
	25-29	41,1	95
	30-34	52,1	71
	35-39	53,6	69
	40-44	30,2	53
	45-59	15,6	45
Age de la femme et de son conjoint	Femme plus âgée	55,8	53
	Même année de naissance	50,0	36
	Homme plus âgé : [1-5[ans	38,5	190
	Homme plus âgé : 6 ans et +	43,4	122
Niveau d'instruction de la femme	Très faible	39,0	105
	Faible	55,5	140
	Moyen	41,9	99
	Elevé	28,6	56
Niveau d'instruction de la femme et de son conjoint	Même niveau	40,6	155
	Femme plus instruite	39,4	66
	Homme plus instruit	29,7	179
Revenu de la femme	Pas de revenu	41,9	160
	< 61 000 ariary	47,5	142
	61 000 ariary et plus	41,9	92
Revenus de la femme et de son conjoint	Revenus de même niveau ¹²	34,3	67
	Revenu de la femme sup.	37,3	75
	Revenu de l'homme sup.	48,1	258
Ensemble		43,3	400

Source : ELVICA, 2007

¹² Revenu équivalent ou différence inférieure à 5000 ariary mensuel

Tableau 4

Probabilité d'être victime de violence physique pour une femme selon différentes caractéristiques

Variables	Odd ratio brut	Effectifs
Age de la femme		
<i>30-34</i>	Réf.	71
15-24	1,133	67
25-29	0,640	95
35-39	1,062	69
40-44	0,397*	53
45-59	0,169**	45
Ecart d'âge entre l'homme et la femme		
<i>Ecart [1-5[ans</i>	Réf.	190
Ecart supérieur à 5 ans	0,812	122
Ecart négatif ou nul	1,636*	89
Niveau d'instruction de la femme		
<i>Très faible</i>	Réf.	105
Faible	1,727*	140
Moyen	0,858	99
Elevé	0,555*	56
Niveau d'instruction des conjoints		
<i>Même niveau</i>	Réf.	155
Femme plus instruite	0,981	66
Homme plus instruit	0,561*	179
Revenu de la femme		
<i>Pas de revenu</i>	Réf.	160
< 61 000 ariary	1,257	142
61 000 ariary et plus	1,002	92
Revenus de la femme et de son conjoint		
<i>Revenus de même niveau</i>	Réf.	67
Revenu de la femme supérieur	1,140	75
Revenu de l'homme supérieur	1,770*	258

* p<0,05 ** p<0,01

Source : ELVICA, 2007

Discussion

ELVICA confirme tout d'abord que les violences conjugales et tout particulièrement les violences physiques à Antananarivo sont très fréquentes : 43% des femmes ont subi de la violence au cours des 12 derniers mois. La comparaison des résultats obtenus sur Antananarivo avec ceux des enquêtes OMS menées en 2000 (OMS, 2005) permet d'insister sur le fait que la prévalence des violences physiques est élevée dans la capitale malgache. La prévalence maximum observée dans les 10 pays enquêtés était de 29% (Ethiopie rural). Cette comparaison doit être cependant prise avec beaucoup de précautions. Les résultats des enquêtes sur ce sujet sensible sont très dépendants des choix méthodologiques et éthiques préalables (Ellsberg et *al.* 2001).

Observée dans des milieux sociaux différents, la violence conjugale révèle un des aspects des principes qui régissent les relations entre les genres à Antananarivo : dans la sphère privée, la femme reste subordonnée à l'homme (UNDP, 2003). La violence conjugale est une des manifestations de l'enjeu spécifique que constitue encore le contrôle du corps et de l'autonomie des femmes dans la société malgache. Les représentations sociales et culturelles en jeu laissent souvent penser que les hommes ont tous les droits sur leur femme et que les épouses doivent se soumettre à leur volonté (UNDP, 2003). A l'instar de ce qu'on peut observer ailleurs en Afrique ou en Europe (Bourdieu, 1998), il y a à Antananarivo, un principe commun qui exige de manière tacite et indiscutable que l'homme occupe au moins en apparence la position dominante dans le couple. Cette domination peut s'exprimer de façon symbolique : dans la majorité des couples d'Antananarivo, les hommes sont plus âgés, ont un niveau d'éducation plus élevé et des revenus plus importants que leur femme. L'enquête ELVICA montre que lorsqu'un couple s'éloigne de ces normes, les risques de violences conjugales sont importants : il semble que l'homme – enfermé dans une nécessité sociale de remplir son rôle de dominant dans le couple – exprime alors cette domination par la violence envers sa femme. Si l'éducation des femmes est dans l'absolu un facteur limitant le risque de violence conjugale, cet effet positif disparaît si le niveau d'éducation de la femme est supérieur à celui de son époux. Seul un revenu « élevé » semble réellement jouer un rôle « protecteur » pour la femme.

Le concept de violence conjugale dans son acceptation moderne recouvre une réalité multiforme dont la perception n'est pas immédiate tant pour les auteurs que pour les victimes (Jaspard, 2005) Ceci rend difficile la dénonciation et la condamnation de la violence conjugale. A Antananarivo, la violence conjugale est souvent considérée par les individus comme une affaire privée ne regardant que le couple et « c'est seulement dans le cas extrême de décès de la femme, assassinée par son mari sous l'emprise de l'alcool ou de la jalousie, que l'opinion publique semble s'en émouvoir (...). Autrement, il est généralement considéré, même par la femme victime de violence, que son sort ne regarde qu'elle-même, à moins qu'elle ne soit décidée à recourir au divorce. » (République de Madagascar, Système des Nations Unies, 2003). Par ailleurs, la violence contre les femmes est présente avec une ampleur telle que dans certaines localités « certaines formes tendent à être considérées par les femmes comme faisant partie intégrante de leur vie normale » (Focus development association, 2004). La loi malgache condamne la violence conjugale mais d'autres institutions sociales, dites coutumières, légitiment les hiérarchies entre les sexes et la domination des hommes notamment dans la sphère privée. De plus, le droit positif et son application comportent plusieurs failles. Les responsables de l'application de la loi (corps de la magistrature, de la police et de la gendarmerie) manquent de moyens humains et matériels. Leurs missions ne sont pas toujours bien définies, ce qui conduit à des conflits de compétences. Ils sont aussi peu sensibilisés et formés aux questions de la violence à l'égard des femmes (République de Madagascar, Système des Nations Unies, 2003).

ELVICA marque une étape dans la connaissance de la violence conjugale à Madagascar : elle permet pour la première fois de recenser des données sur la fréquence des violences et d'identifier certains facteurs de risque. Cette enquête a permis de sensibiliser différents acteurs (chercheurs, ministères, ONG, législateurs, bailleurs, etc.) et de donner des arguments à ceux qui militaient en faveur d'un changement de la loi vers plus de protection des femmes victimes de violence et à ceux qui mettaient en place des structures d'aide et d'accueil pour ces femmes. L'ONG ENDA a pu mettre en œuvre plusieurs projets opérationnels de lutte contre la violence conjugale en s'appuyant sur les résultats d'ELVICA.

Bibliographie

- ALEXANDRE C. 2007. *Violence malgache*. Antananarivo, Foi et Justice, série Arts et culture malgaches, p. 193
- ANDERSSON N., HO-FOSTER A. MITCHELL S., SCHEEPERS E., GOLDSTEIN S. 2007. « Risk factors for domestic physical violence: national cross-sectional household surveys in eight southern African countries ». *BioMed Central*, 7(11): 13p.
- BOURDIEU P. 1998. *La domination masculine*. Paris, Editions du Seuil, 177p.
- BEAUJARD P. 1995. « La violence dans les sociétés du sud-est de Madagascar ». *Cahiers d'Etudes africaines*, 35(138) : 563-598
- MCCLOSKEY L., WILLIAMS C., LARSEN U. 2005, « Gender inequality and intimate partner violence among women in Moshi, Tanzania ». *International Family Planning Perspectives*, 31(3): 124-130
- DUNKLE K., JEWKES R., BROWN H., GRAY G., MCINTYRE J., HARLOW S. 2004. « Gender-based violence, relationship power, and risk of HIV infection in women attending antenatal clinics in South Africa ». *The Lancet*, 363 : 1415-1421
- ELLSBERG M., HEISE L., PENA R., AGURTO S., WINKVIST A. 2001. « Researching Domestic violence against women : methodological and ethical considerations ». *Studies in Family Planning*, 32(1) : 1-16
- FEE S. 2000. « Note introductive sur le genre à Madagascar ». *Tahola*, 13 : 13-35
- FOCUS DEVELOPMENT ASSOCIATION 2004. *Etudes sur les réalités malgaches : droit de la famille, violence conjugale et vie citoyenne*. Rapport, USAID, 87p.
- GREEN D. 1999. *Gender violence in Africa*. New York, St. Martin's Press, 298p.
- GASTINEAU B., GATHIER L., RAKOTOVAO I., 2009. « Nommer, compter et raconter la violence conjugale à Antananarivo ». *Revue Tsingy* : 11 :129-140
- INNOVIA 2006. *Recherche et étude dans le sud et le sud-est sur la violence et les pratiques discriminatoires envers les femmes et les enfants*, Antananarivo, Ministère de la Population, de la Protection Sociale et des Loisirs, Fonds des Nations Unies pour la Population, 119p.
- JASPARD M. 2005. *Les violences envers les femmes*, Paris, La Découverte, 122p.
- JEWKES R., WATTS C., ABRAHAMS N., PENN-KEKANA L., GARCIA-MORENA C. 2000. « Ethical and methodological Issues in conducting research on gender-based violence in Southern Africa ». *Reproductive Health Matters*, 87 (15): 93-103
- JEWKES R. 2002. « Intimate partner violence: causes and prevention », *The Lancet*, 359: 1423-1429.
- KINSHOR S., JOHNSON K. 2004. *Profiling Domestic Violence – A Multi-Country Study*. Calverton, Maryland: ORC Macro, 141p.
- LARY H., MAMAN S., KATEBALILA M., MBWANBO J. 2004. « Exploring the association between HIV and violence: youth people's experience with infidelity, violence and forced sex in Dar es Salaam, Tanzania », *International family Planning Perspectives*, 30 (4): 200-206.
- LEVINSON D. 1989. *Family violence in Cross-cultural Perspectives*. Californie, Sage.
- OMS 2003. *Priorité aux femmes : principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence à l'égard des femmes*, Département Genre et santé de la femme, Groupe Santé familiale et communautaire, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 38p.
- OMS 2005. *WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women*. Genève, Organisation Mondiale de la Santé, 117p.

- PARISH W., WANG T., LAUMANN E., PAN S., LUO Y. 2004. « Intimate partner violence in China: National prevalence risk factor and associated health problems ». *International Family Planning Perspectives*, 30 (4) : 174-181.
- RASOAMANANJARA M. H. 2009. « Les violences conjugales chez les Vezo ». *Revue Tsingy* : 11 : 141-148
- REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, SYSTEME DES NATIONS UNIES, 2003. *Madagascar – Bilan commun de pays CCA*, Antananarivo, UNDP, Rapport, 82p.
- UNDP 2003. Rapport national sur le développement humain –Madagascar 2003 – « Genre, développement humain et pauvreté », Antananarivo, UNDP – Madagascar, 74p.
- UNFPA 2000. « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : Une priorité dans le domaine des droits et de la santé ». *Etat de la population mondiale*, Chapitre 3, 6p.
- WIDMER I., POURETTE D. 2009. *Les violences envers les femmes à l'île de la Réunion. Poids des chiffres. Paroles de victimes*. Publications de l'Université de Provence, Collection Monde Contemporain, 169p.